# 

* Date : 19-04-2017
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2017815886
* Auteur :

Justice de paix Charleroi V Charleroi
Désignation
Juge de Paix Charleroi V a prononcé des mesures de protection de la personne et des biens, conformément à la loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, concernant :
Mademoiselle Rachel QUAEDVLIEG, née à Seraing le 14 décembre 1999, domiciliée à 6030 Charleroi, rue des Volutes 12
Madame Agnes ROUSSEAU, domiciliée à 6030 Charleroi, rue des Volutes 12, a été désignée en qualité d'administrateur de la personne et des biens de la personne protégée susdite.
Monsieur Daniel QUAEDVLIEG, domicilié à 6030 Charleroi, rue des Volutes 12, a été désigné en qualité d'administrateur de la personne et des biens de la personne protégée susdite.
La requête a été reçue au greffe du Tribunal de céans en date du 22 décembre 2016.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) Meerman Laurence